

Metz, le 20 mars 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rapport d'enquête publique du PLUI de l'Eurométropole de Metz : Communiqué de François Grosdidier

Le **rapport d'enquête publique** relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Eurométropole de Metz (PLUI), a **été transmis à l'Eurométropole de Metz cette semaine**.

Les 230 000 habitants de l'Eurométropole ont ainsi été invités à faire part de leurs avis et propositions sur ce document fondamental pour l'avenir du territoire. 1 250 contributions ont été déposées.

La commission d'enquête a fait part de son avis défavorable sur le projet de PLUI.

L'Eurométropole de Metz s'étonne de ce rapport et des motivations insuffisantes de cet avis.

L'Eurométropole de Metz envisage de saisir le Tribunal Administratif afin d'obtenir davantage d'éléments et d'arguments permettant de motiver cet avis.

Il apparaît en effet que **la commission d'enquête s'est appuyée sur une compréhension erronée des éléments produits**, précisant même parfois ne pas avoir compris un certain nombre de points.

L'absence totale de dialogue entre la commission d'enquête et l'Eurométropole de Metz durant la procédure, en dépit de ce que prévoient les textes, a très certainement privé les commissaires enquêteurs d'une bonne compréhension du document. L'Eurométropole rappelle qu'elle a **sollicité un dialogue** avec la commission d'enquête à plusieurs reprises.

CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz

Céline VINCENT | Attachée de Presse

03 57 88 37 18 | 07 87 12 04 78 | cvincent@eurometropolemetz.eu

La commission reprend in extenso les contributions des personnes publiques associées qui, elles, ont rendu un avis favorable sur ce même projet de PLUI et ne fournit pas sa propre analyse.

L’Eurométropole de Metz s’étonne de se voir reprocher de proposer un PLUI qui soit conforme au Schéma de Cohérence Territoriale de l’Agglomération Messine, alors que cette cohérence est imposée par les textes, en l’espèce l’article L142-1 du code de l’urbanisme (page 165 du rapport d’enquête).

La commission d’enquête formule des avis contradictoires en demandant de réduire l’urbanisation en général, tout en l’encourageant dans les zones protégées au profit des viticulteurs. **Nous ne savons pas faire une chose et son contraire.**

Concernant les mesures destinées à protéger les abords des monuments historiques, **c’est même l’avis de l’Architecte des Bâtiments de France qui est remis en cause.**

Une réponse à ce rapport sera établie par l’Eurométropole de Metz. Elle sera l’occasion de répondre point par point aux conclusions de la commission d’enquête et de mettre en évidence **l’équilibre et la cohérence des propositions** que contient le PLUI.

Alors que les habitants de l’Eurométropole de Metz font du logement l’une de leurs deux priorités d’après un récent sondage, les conclusions de la commission d’enquête rendent inopérants les projets d’urbanisation envisagés.

Ainsi, confrontés à ces attentes et à des prévisions de croissance démographique sans précédent (+ 7 000 habitants d’ici à 2032 d’après les prévisions de l’INSEE), les élus métropolitains envisagent la **production de 8 750 logements** sur les 10 ans à venir.

Cette production intègre les logements neufs, la réhabilitation de logements existants, la remise sur le marché d’au moins 10% des 4 900 logements vacants, ainsi que le traitement de friches présentes sur le territoire.

Ces prévisions intègrent les paramètres dictés par le **phénomène croissant de décohabitation** et la menace qui pèse sur un certain nombre de logements qui pourraient être rendus impropres à la location, au regard des récentes évolutions législatives en la matière.

CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz

Céline VINCENT | *Attachée de Presse*
03 57 88 37 18 | 07 87 12 04 78 | cvincent@eurometropolemetz.eu

Sans ce PLUI, il sera impossible de **produire les 3 600 logements sociaux** à créer dans les 10 prochaines années sur la métropole.

Sans ce PLUI, l'Eurométropole de Metz ne disposera pas des moyens de combattre efficacement **la crise du logement**.

Ainsi, au-delà du fort renchérissement du prix du foncier, d'un marché immobilier réduit, mais aussi des prix de location à la hausse, l'offre disponible se raréfie.

Si **l'utilisation raisonnée du foncier est une nécessité pour répondre au dérèglement climatique et à la protection des milieux**, l'heure n'est pas encore au « zéro artificialisation nette ».

Cette loi ne sera applicable qu'en 2050 et c'est de manière tendancielle que nous devons y arriver.

L'échec de l'adoption du PLUI conduirait ainsi à maintenir les PLU communaux en vigueur. Ces PLU sont bien plus consommateurs en foncier que ne l'est le projet de PLUI et ils sont bien moins protecteurs de nos espaces naturels, terres agricoles, paysages et ressource en eau.

Ainsi, **le passage des PLU communaux au PLUI permettrait d'augmenter la superficie des zones à urbaniser sur le territoire de 655 ha à 335 ha**, ainsi que cela est clairement explicité dans le PLUI.

Les élus de l'Eurométropole de Metz rejettent cette logique mortifère qui conduirait à pénaliser le territoire et à obérer son développement.

Comme le prévoient les procédures et comme cela a toujours été expliqué, la version définitive du PLUI prendra en compte un certain nombre d'observations formulées par les citoyens, les associations, les Personnes Publiques Associées et la commission d'enquête.

Cette version sera présentée en conseil métropolitain le 3 juin prochain, et restera conforme au projet politique des élus métropolitains. Elle devra répondre aux aspirations et besoins des habitants de l'Eurométropole.

CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz

Céline VINCENT | Attachée de Presse
03 57 88 37 18 | 07 87 12 04 78 | cvincent@eurometropolemetz.eu